

**DELIBERATION N° 2023005****Vote des subventions aux associations pour 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck TARPIN, Maire, à la mairie.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	10

Présents :

Mmes DAMIDAUX – BARRE-LOPES —BOUCHET

MM. DURAND – PACCOUD –MOISSON – MEURENAND – TARPIN

Date de la convocation
------------------------

20 Mars 2023
--------------

Absents excusés :

Mme PASQUET- PERRAUD – LEBLANC PAGE-GIORIA

M. MAITRE-NAULET

Donnent pouvoir :           Mme Gisèle PERRAUD à M. Franck MOISSON  
  Mme Florine GIORIA à M. Lionel PACCOUD

**Secrétaire de séance : MEURENAND Jacques**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subventions et contributions annuelles reçues en mairie.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré :

- **DRESSE** la liste des associations qui bénéficieront d'une subvention communale pour l'année 2023 ainsi que les montants accordés :

Comité des fêtes	1 500.00 €
La lyre fraternelle de Polliat	250.00 €
La FNACA	250.00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Franck TARPIN